

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
VILLE DE SAINTE-ANNE**



Avis de publicité pour une occupation temporaire du domaine public

**EXPLOITATION ECONOMIQUE D'ACTIVITES MARAICHERES ET ARTISANALES
SUR L'ESPACE PRES DU CENTRE CULTUREL**

(cadastré AR 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 292, 293, 374 et 375 (plans en annexe))

VILLE DE SAINTE-ANNE GUADELOUPE

AVIS DE PUBLICITE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - ESPACE MARCHAND DU BOURG

--

Nous vous rappelons que, outre les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, le concept, l'ambition et l'attractivité du projet, sa compatibilité avec l'environnement du site et la motivation à sa réussite, feront partis des critères de sélection du candidat.

Nous vous invitons à compléter formuler votre demande avec soin et à y apporter toute votre attention. Les informations communiquées dans votre dossier sont confidentielles.

Les propositions finales du candidat seront intégrées à la convention d'occupation temporaire du domaine public et leur non application entraînera sa résiliation.

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes Publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une entreprise qui a fait une demande d'occupation d'un emplacement sur le domaine public en vue de l'exercice d'une activité économique.

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Sainte-Anne
Hôtel de Ville
97180 SAINTE-ANNE
Tél : 0590 85 48 60 / Fax : 0590 85 48 94
Email : service.courrier@ville-sainteanne.fr

Cadre juridique : Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques (article 3)

Objet : Mise à disposition du foncier nu (sans équipement matériel, ni fourniture d'eau, ni d'électricité) pour l'exploitation économique d'activités maraichères ou artisanales

Lieu d'exécution : Espace jouxtant le centre culturel - cadastré AR 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 292, 293, 374 et 375 (plans en annexe)

Surface attribuée : 64 emplacements soit :

- 50 emplacements de 9m² (pour les marchands sans véhicule)
- 14 emplacements de 24m² (Pour les marchands avec véhicule – 15m² pour le véhicule + 7,5m² pour l'étal)

Activités : Ventes maraîchères et artisanales

Conditions d'occupation :

- ✚ L'autorisation fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée d'un an
- ✚ Tous les aménagements sont à la charge de l'occupant. La structure devra être légère et démontable.
- ✚ L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location.
- ✚ Elle sera strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention d'occupation
- ✚ L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels.
- ✚ Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Commune de Sainte-Anne.

Redevance prévisionnelle :

- **Part fixe** : 150€ / mois pour les marchands sans véhicule et 300€ /mois pour les marchands avec véhicule
- **Part variable** : non appliquée

Critères d'attribution :

- Qualité des produits mis en vente (fabrication locale) : **40 %**
- ancienneté : **20 %**
- Qualités professionnelles au regard de l'activité envisagée : **20 %**
- Situation administrative de l'entreprise à jour : **20 %**

Les emplacements seront attribués en fonction des arrivées des demandes et selon les numéros d'ordre. Il ne sera pas permis au candidat de choisir son emplacement.

Conditions de dépôt des candidatures :

Retrait du dossier de candidature.

Le dossier de candidature à renseigner sera constitué d'un courrier de demande ainsi que les pièces à fournir ci-dessous listées

Pièces à fournir.

- + Immatriculation au registre du commerce et des sociétés
- + Carte de commerçant ambulant (si non résident)
- + Assurance professionnelle (responsabilité civile)
- + Justificatif de domicile (-de 3 mois)
- + Justificatif d'identité
- + Déclaration de denrée de manipulation de denrées alimentaires d'origine animales (activité de restauration)
- + Carte grise recto/verso et assurance auto pour les véhicules qui seront stationnés sur l'espace marchand

Dépôt du dossier de candidature.

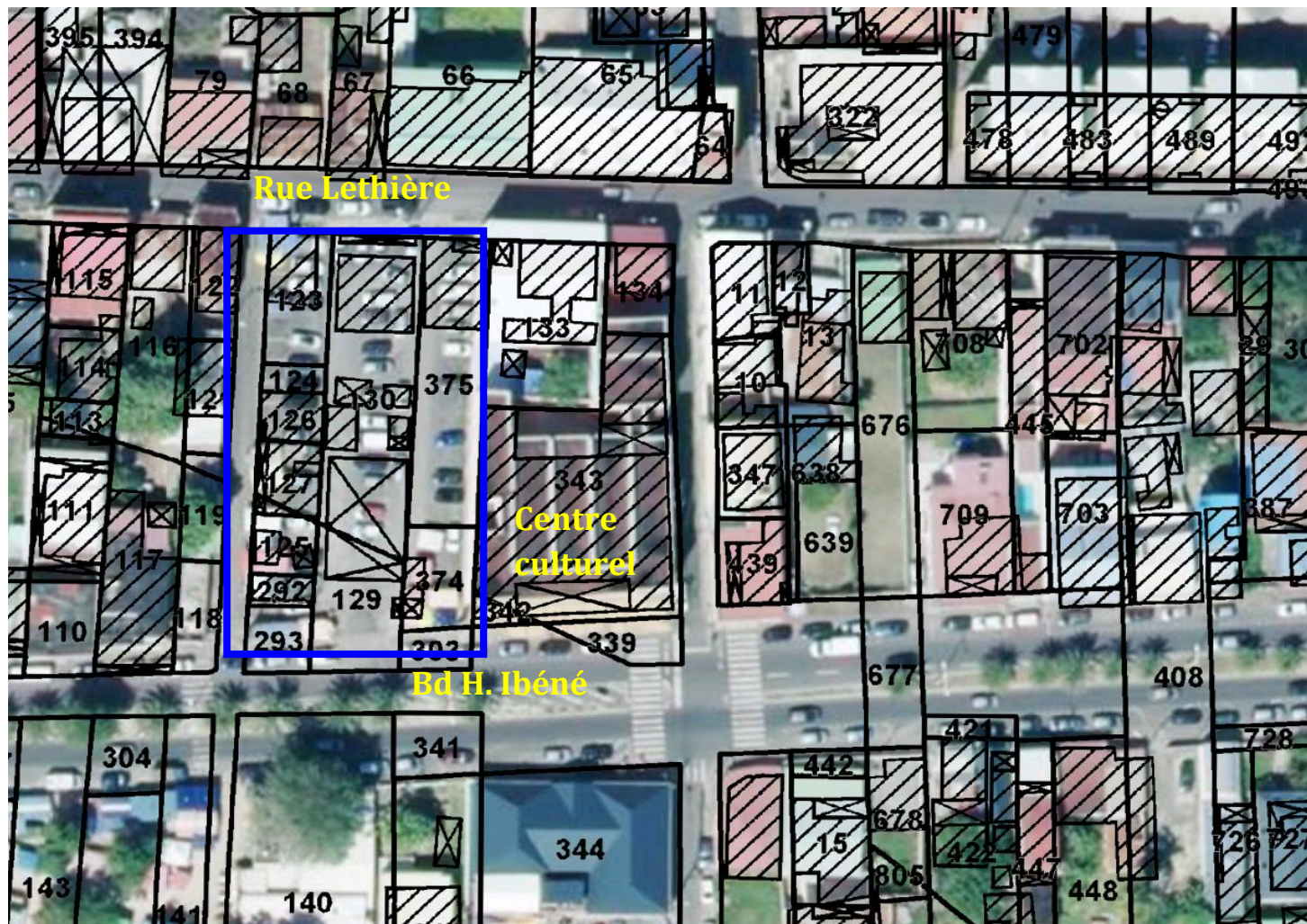
Le dossier dûment complété et accompagné des pièces à fournir, sous pli cacheté et portant les mentions « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR, sera :

- **Déposé contre récépissé** au service courrier de la mairie – Place Schoelcher – 97180 Sainte-Anne
- **Adressé par courrier recommandé** à la Monsieur le maire de la ville de Sainte-Anne
(Direction de l'Animation et du Développement du Territoire) – Place Schœlcher
97180 Sainte-Anne
- **Adressé par mail** à service.courrier@ville-sainteanne.fr

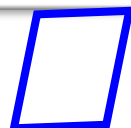
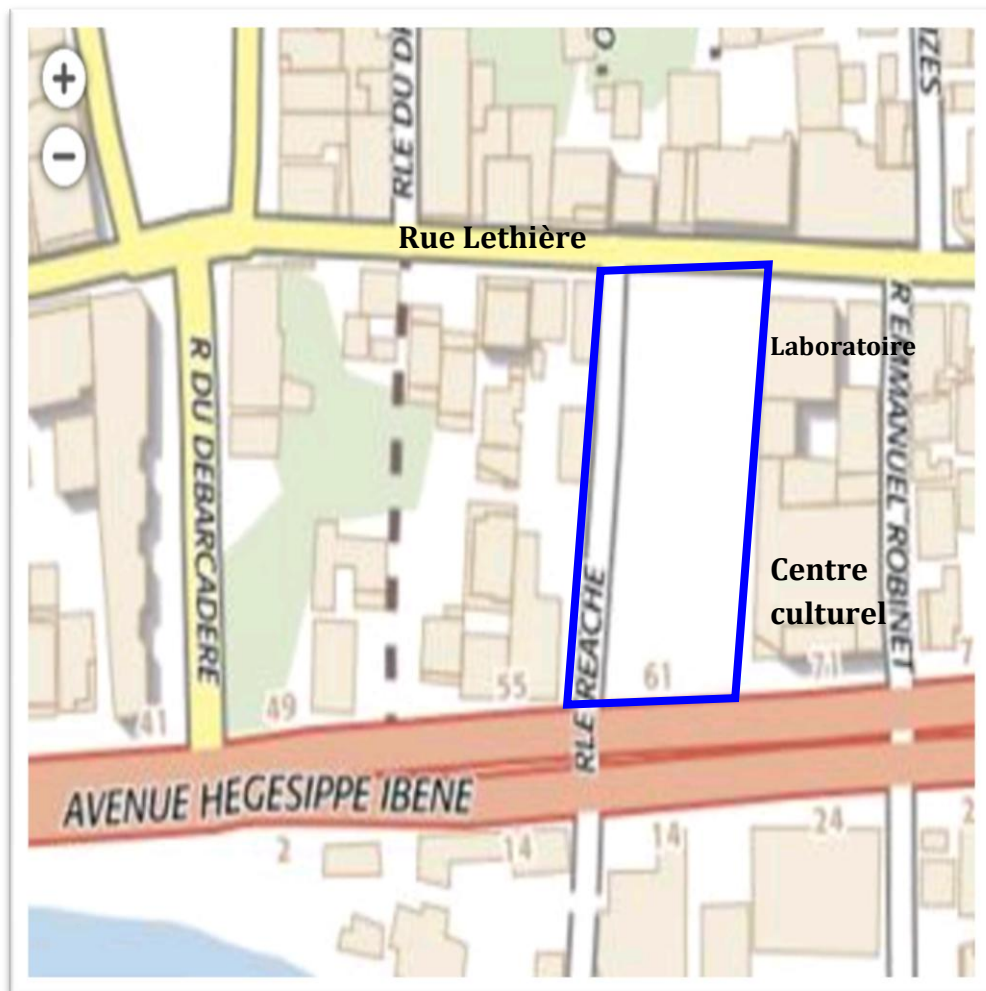
Date limite de réception des propositions : 30 mai 2020 à 12h00 (Heure locale).

Contact : Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser à la Direction de l'Animation et du Développement du Territoire au 0590 85 59 95 ou par mail à l'adresse : Marylène.belia@ville-sainteanne.fr

Parcelle d'implantation

**VILLE DE SAINTE-ANNE GUADELOUPE**

AVIS DE PUBLICITE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - ESPACE MARCHAND DU BOURG



Périmètre de l'espace mis à disposition

Projet d'emplacements proposés

